

Primum non nocere... le protocole d'un précurseur, le Docteur Maschi.

Né à Nice en 1928 d'une vieille famille niçoise, Jean-Pierre Maschi est fils et frère de médecin, marié à une dentiste, beau-frère de deux médecins et oncle de trois médecins.

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, il est également titulaire de quatre diplômes : Hygiène, Médecine Tropicale, Médecine du Travail et Médecine Aéronautique.



Après son service militaire effectué dans l'armée de l'air, il s'installe médecin généraliste à Tulear, ville du sud de Madagascar, où il exerce jusqu'en 1962, et où il observe que beaucoup marchent pieds nus, revenant à Nice en 1963, c'est peu de temps après qu'il prend conscience de l'existence d'une nouvelle forme de pollution qu'il dénomme pollution électromagnétique.

Il émet alors l'hypothèse selon laquelle, en provoquant une lente et progressive électrocution des organismes humains, et en fonction de facteurs génétiques ou de prédispositions, la pollution électromagnétique serait en grande partie responsable de la plupart des maladies dites de civilisation : affections rhumatismales, cardiaques, neurologiques, et notamment la sclérose en plaques, des affections peu répandues dans les pays en voie de développement, alors qu'elles sont de plus en plus fréquentes dans les pays industrialisés.

Ce qui l'amène à mettre au point une thérapeutique visant à rétablir l'équilibre électromagnétique de l'organisme, qui consiste à appliquer au niveau de la colonne vertébrale des minéraux secs et pulvérisés, des minéraux utilisés depuis des siècles dans les stations thermales sous forme de boues et de conseils d'hygiène générale.

Après avoir longuement expérimenté cette thérapeutique sur lui, à partir de 1967, il l'applique à des rhumatisants et par la suite à des sclérosés en plaques.

En une vingtaine d'années ce sont des milliers de malades, tant Français qu'étrangers qui ont vu leur santé améliorée par cette thérapeutique qui a l'avantage d'être sans danger, d'un emploi simple et très peu onéreuse.

Persuadé de la justesse de ses vues et pensant que dans le monde médical, tout médecin ne pouvait que souhaiter soulager à moindres frais les malades, surtout ceux atteints d'affections considérées comme incurables, il sollicite des instances médicales supérieures un examen approfondi de ses théories et de sa thérapeutique.

C'est alors le début d'une aventure peu commune...

Insulté par des confrères conseillers de l'Ordre des Médecins, il est radié à vie de cet Ordre en Novembre 1968, sans qu'aucun de ses malades ait été examiné, et sans que sa thérapeutique ait fait l'objet de la moindre étude.

Continuant néanmoins à exercer, il est poursuivi par le Conseil départemental de l'ordre des médecins pour exercice illégal de la médecine en 1971, 1974 et 1978.

Des années de lutte incessante, d'innombrables démarches, des procès retentissants dont la presse s'est fait l'écho, considéré comme un charlatan, il est tout au long de ces années défendu farouchement par ses malades qui rapidement le surnomme « Docteur Miracle » et dénomme sa thérapeutique la « Maschithérapie ».

C'est bien connu, il n'est pas facile d'être un précurseur, surtout quand ses théories contredisent celles classiquement admises par les milieux médicaux, et de plus mettent en cause de nombreux éléments de la vie moderne.

Ses démêlés avec le Conseil de l'ordre...

Radié à vie par l'Ordre des médecins pour charlatanisme en 1968, le Conseil d'État confirme sa radiation en février 1970.

Écoutons le à propos des experts désignés par le ministère de la Santé à cette occasion : « *Ils ont conclu que tous mes patients étaient des psychosomatiques et moi un déséquilibré mental, dangereux pour ses malades !* ».

Par décret du 1er mars 1990, le président François Mitterrand (dont on connaît l'intérêt pour les médecines alternatives, l'astrologie, et notamment les produits Beljanski) prononce l'annulation de sa radiation et le président Jacques Chirac sa réhabilitation le 7 février 2002, ce qui peut probablement s'expliquer par le talent, mais aussi par la position politique de son avocat niçois Maître Pierre Pasquini, député UNR puis RPR et ancien ministre.

Pour Me Pierre Pasquini, son ardent défenseur pendant un quart de siècle : « *À l'époque de sa radiation, le Dr Maschi a été victime des excès du Conseil de l'ordre qui refusait de constater ses découvertes sur la pollution électromagnétique et qui le considérait comme un charlatan. Que de temps perdu pour rien...* »

S'y rajoute sa croyance personnelle dans les phénomènes "paranormaux", qui lors de la conférence de presse du 6 juillet 1990 suite à l'amnistie par Mitterrand explique : "[...] *Le Dr Maschi le sait, j'ai déjà été l'avocat pendant quarante ans de Maurice Mességué qui avait eu des tas d'ennuis, j'ai été l'avocat de... (?), de radiesthésistes, de gens qui se servent de moyens inexpliqués que la nature leur a donné.*

Et comme techniquement et scientifiquement, ces moyens sont inexpliqués, alors on dit qu'ils n'existent pas, c'est la thèse des médecins, ça n'existe pas. Un sourcier qui vous dit "ici il y a de l'eau", on le constate, mais normalement, cela n'existe pas. Un radiesthésiste qui vous dit "l'enfant", je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles dire à un juge d'instruction, "la petite fille qui a été enlevée, elle est là", heu... pas à côté, à quelques centaines de kilomètres, on le constate, on dit que ce n'est pas possible, que ça n'existe pas. Alors, on l'a poursuivi [...]."

Le vent tourne...

Le grand public est maintenant de plus en plus sensibilisé aux problèmes d'environnement et le citoyen ne veut plus être manipulé médicalement, les malades réclament le droit de se soigner comme ils l'entendent et de pouvoir utiliser les thérapeutiques douces, que les autorités médicales s'évertuent à faire passer pour du charlatanisme depuis des décennies : traitement par les plantes, acupuncture, homéopathie...

Alors qu'en France, les Autorités Médicales et les responsables de la Santé ont toujours refusé de s'intéresser aux travaux du Docteur Maschi, il a eu la satisfaction de voir depuis plusieurs années sa thèse de pollution électromagnétique confirmée par les recherches de nombreuses personnalités scientifiques étrangères : américaines, russes, canadiennes, allemandes qui arrivent maintenant à présenter des conclusions identiques.

Les préconisations du Docteur pour soigner les affections rhumatismales, cardiaques, neurologiques et se prémunir des agressions électriques :

L'hypothèse de la pollution électromagnétique admise, il faut d'abord éviter les agressions électriques et pour cela suivre un certain nombre de conseils d'hygiène générale :

- Mettre le plus souvent possible les pieds nus au contact de la Terre.
- Éviter de porter des chaussures dont les semelles sont de isolants électriques (caoutchouc, crêpe).
- Éviter de porter, de jour comme de nuit, des vêtements en fibres synthétiques.
- Passer ses poignets et ses mains sous l'eau froide, plusieurs fois par jour.
- Prendre fréquemment des douches généralisées ou seulement les jambes.
- Lorsque cela est possible, les bains en piscine, les bains de mer, la rééducation en piscine, les cures de thalassothérapie sont recommandées.

La thérapeutique préconisée, "la Maschithérapie"

Écoutons le bon docteur... « L'observation de ces quelques conseils d'hygiène générale avait déjà pu améliorer mes maux de tête. Mais j'ai alors cherché un moyen de lutter plus efficacement contre ces troubles. Me basant sur ce qui est fait depuis des siècles dans les stations thermales, des applications de boues sur le corps, j'ai pensé que certains minéraux pourraient également agir secs et pulvérisés.

Durant plus d'une année, j'ai poursuivi sur moi des essais en utilisant certains minéraux contenus dans ces boues.

Les minéraux étant placés dans un sachet et dans un tissu d'amiante maintenu au bas de la colonne vertébrale par une cordelette d'amiante nouée autour de la taille.

Encouragé par les améliorations obtenues sur mes maux de tête, j'ai commencé à utiliser cette méthode dès le mois de février 1967 pour traiter des malades atteints de rhumatismes et par la suite des scléroses en plaque.

Les minéraux utilisés sont la baritine, la blende, le feldspath, la galène, le graphite, le quartz, le spath et du talc, tous à l'état sec, pulvérisés et mélangés en quantités égales.

Pour simplifier encore l'emploi du traitement, très rapidement j'ai utilisé une ceinture en tissu de coton comportant une petite poche placée au niveau de la colonne vertébrale et destinée à recevoir un petit sachet en tissu de coton contenant le mélange de minéraux. Le sachet est changé au bout de trois mois et l'ensemble du matériel est renouvelé tous les six mois.

Cette thérapeutique qui comporte le port de la ceinture et l'observation scrupuleuse des conseils d'hygiène générale doit être considérée comme un traitement de fond, visant essentiellement à rétablir un équilibre naturel physique perturbé. Elle ne présente aucune contre-indication à l'application conjointe de tout autre traitement.

Les sclérosés en plaques souffrant souvent de contractions musculaires douloureuses des membres inférieurs, je conseille alors de faire des douches fréquentes sur les jambes, de faire des massages légers et surtout d'éviter tout effort musculaire prolongé, en particulier la rééducation par mécanothérapie.

Certains malades ayant de grosses difficultés à se déplacer et ne pouvant avoir un contact direct avec la terre, je leur conseille d'installer chez eux "une prise de terre".

Pour cela, il suffit de prendre une plaque métallique en cuivre ou en zinc et de la relier par un fil de cuivre à une bonne prise de terre, en mettant les pieds nus sur la plaque, on sera alors à la terre et on pourra rester sur cette plaque sans limitation de temps. »

Ce simple protocole 100 % naturel et d'une totale innocuité (dépourvu d'effets secondaires nocifs) a largement fait ses preuves, notamment pour la sclérose en plaques et lui a ainsi valu de subir moult condamnations et trente-cinq années d'interdiction d'exercer de la part de l'ordre des médecins de Provence Côte d'Azur, jusqu'à sa réhabilitation en 2002...

En conclusion

Jean-Pierre Maschi, un savant maudit, un chercheur exclu... bien sûr que non, un médecin généraliste convaincu de l'effet de sa thérapie, laquelle exerce de ce fait un effet placebo sur ses patients, cette conviction inébranlable ayant conduit l'ordre des médecins à le sanctionner.

En effet, un médecin se doit de proposer des traitements fondés sur des preuves (EBM) et non sur une simple conviction personnelle sur laquelle on bâtit une théorie et un traitement non prouvés.

S'insurgeant contre la sanction énoncée puis réitérée, il a entamé un combat mettant en cause les autorités de santé françaises et le consensus de la communauté médicale et il est ainsi devenu le héros de ceux ayant eu maille à partir avec celles-ci...

Vidéos

http://www.dailymotion.com/video/x8rwbby_1-docteur-jean-pierre-maschi-chroni_tech

http://www.dailymotion.com/video/xcisia_pollution-electromagnetique-et-scle_news

http://www.dailymotion.com/video/xcipm_pollution-electromagnetique-et-scle_news

Bibliographie

- Secouru par mes malades (1976)
- Combat pour une idée : La pollution électromagnétique (2005)
- Secouru par mes malades - Les dix plus gros mensonges sur la sclérose en plaques (2007)
- Sclérose en plaques et pollution électromagnétique (2014)

Pour avoir découvert que l'électricité est source de maladies et

avoir inventé un traitement, le docteur Maschi avait été radié. François Mitterrand vient de le réhabiliter.



L'honneur du docteur

Une plaque de cuivre bien attiquée indique : Dr Maschi, 1^{er} étage. Les passants qui empruntent le boulevard Dubouchage, à Nice, longeant cet immeuble ancien qui respire l'honorabilité, ne se doutent pas que ce simple carré de métal a été le symbole d'une longue lutte. Pendant vingt-deux ans, il a marqué la révolte d'un homme, condamné par les autorités médicales, exclu de sa profession, traqué, trahi. « *Je n'ai jamais retiré ma plaque* » sourit avec fierté Jean-Pierre Maschi, radié à vie de l'Ordre des médecins, en 1968 - il avait quarante ans - et réhabilité par le président de la République en mars 1990.

Entre ces deux dates : un véritable cauchemar que le praticien niçois assure avoir vécu sans angoisse. Le geste précis, le regard pénétrant et limpide d'un « pur », il dit : « *J'étais sûr d'avoir raison et, depuis le début de ma découverte, mes malades m'ont soutenu à fond.* »

En 1967, ce médecin de quartier - qui a repris la clientèle de son père également généraliste - affirme, d'abord discrètement, que les habitants des pays industrialisés sont en train de s'électrocuter peu à peu ! Il précise que cela est dû à la « pollution électrique » et qu'il a mis au point un traitement contre les effets dévastateurs de cette lente électrocution. Très soucieux alors de respecter la hiérarchie médicale, il prépare ses explications, accumule des preuves, pour présenter sa « bombe ». Elle va lui éclater au nez.

Le détonateur - innocent - est une marchande de pain et de bonbons du Vieux-Nice. Très handicapée, Charlotte Porte souffre de rhumatismes et d'une sclérose en plaques qui la paralyse progressivement. Elle doit chaque jour être transportée derrière son comptoir et ne se déplace plus qu'avec des cannes. Et ne voilà-t-il pas qu'un beau jour la vieille dame retrouve ses jambes de jeune fille. On l'a même vue danser le tango ! Charlotte, une des patientes du Dr Maschi, raconte partout son « miracle » cite tant et si bien le compétent docteur que, sans l'avoir cherché, elle attire sur lui tout à la fois l'intérêt de la presse et les foudres de ses confrères !

Pieds nus pour être à la masse

Le Dr Maschi est convoqué devant le conseil départemental de l'Ordre des médecins en mars 1968. Séance houleuse. Le Dr Maschi peut à peine lancer son cri d'alarme : « *Dans les pays riches, nous sommes tous soumis aux agressions permanentes des lignes électriques à haute tension, des radars, des appareils ménagers, des TV, des...* » Ses juges le font taire quand il raconte ses consultations : « *Je vois de plus en plus de patients qui souffrent de rhumatismes, de sciatique, d'angine de poitrine, d'infarctus, d'épilepsie, de sclérose en plaques. Ils sont de plus en plus jeunes.* » Ses pairs ne l'écoutent pas lorsqu'il précise : « *Les mêmes troubles osseux, cardiaques et neurologiques sont développés par les personnes qui rechappent à une électrocution accidentelle. Des revues scientifiques en font état depuis longtemps.* » Et quand il constate que « *toutes ces maladies de civilisation sont rarissimes dans les pays en voie de développement* », l'un des censeurs hurle : « *Vous êtes le déshonneur de votre famille,*

de la médecine niçoise, de toute la médecine française ! » Le Dr Maschi évoque pourtant son expérience personnelle. Diplômé en médecine tropicale, il a exercé pendant sept ans à Madagascar. Soleil, bains de mer, course à pieds nus sur le sable, tenue vestimentaire légère, le mode de vie du généraliste, de sa femme, chirurgien-dentiste, et de leurs deux petites filles est calqué sur celui des habitants de Tuléar, gros bourg au sud de l'île où la famille Maschi s'est installée de 1957 à 1962. « *Depuis tout jeune, j'avais des maux de tête, ils ont disparu pendant mon séjour à Madagascar. En revanche, dès que je suis rentré à Nice, j'avais à nouveau le crâne serré dans un étou. Et plus fortement les jours où je portais des vêtements en Nylon...* » Il remplace le Nylon par des fibres naturelles, les bains de mer par des douches, marche le plus souvent possible sans chaussures « *pour être à la masse* », comme les natifs des îles : « *Tous nos appareils électriques ont une prise de terre. Et nous, les humains, dont le corps est également une machine électrique, nous sommes isolés du sol par nos semelles, c'est anormal !* »

Se flinguer ou faire le bras de fer

A sa mère, âgée et souffrant d'inflammations articulaires, il applique un traitement de sa composition : des minéraux secs, contenus dans une ceinture de coton, collée sur la colonne vertébrale. En quelques mois, elle est transformée. Progressivement, il propose à ses patients, rhumatisants ou sclérosés, cette médecine simple et peu onéreuse, assortie de conseils d'hygiène indispensables. « *Je suis très calé en matière de sous-vêtements féminins en soie, lin ou coton* », glisse-t-il.

Ses résultats, étonnants, commencent à être connus de la France entière. Une femme de trente-deux ans, atteinte de sclérose en plaques, vient de Tours pour le consulter : son médecin ne lui a laissé que peu d'espoir quant à une amélioration et lui déconseille d'avoir un deuxième enfant. La jeune femme adopte alors la « maschithérapie ».

Aujourd'hui, elle mène une vie normale et son deuxième fils vient d'avoir 18 ans...

De tels témoignages, le Dr Maschi en possède des centaines. Dans son bureau, le pas nerveux, il déplace sa longue silhouette le long des casiers où sont rangées lettres, fiches et suppliques qu'il a adressées aux représentants de la Santé publique « *qui n'ont jamais voulu examiner mes malades ni expérimenter ma thérapeutique. Ils ont même tenté de m'interner !* » Le 6 novembre 1969, traduit devant le conseil régional de l'Ordre à Marseille, il est radié à vie. Aucune plainte n'ayant été déposée par ses patients, ses confrères ont, en revanche, pris soin de mentionner que, ses actes « *étant contraires à l'honneur et à la probité* », il ne pouvait donc bénéficier d'aucune amnistie. « *Dans ces cas-là, ou vous vous flinguez, ou vous disparaissiez au loin, ou vous faites le bras de fer.* » Il choisit la dernière option : la lutte. Le médecin estime aujourd'hui être sorti de cette bataille sans « *être cabossé* ». Tous les siens ont fait bloc autour de lui et, la pensée de ses malades qui remarquaient normalement lui a donné la force d'affronter les épreuves. Car à trois reprises, en 1971, en 1974, puis en 1978, Jean-Pierre Maschi est condamné pour exercice illégal de la médecine. Lors de son premier procès, coup de théâtre. Le président du tribunal déclare : « *C'est la première fois que je suis gêné de fai-*

re mon travail », et il le condamne à 200 francs d'amende avec sursis ! En 1978, le procureur va dans le même sens : « *Vous êtes un précurseur, tenez bon face à vos détracteurs.* » Mais de tout le corps médical, un seul médecin, le Professeur Thouvenot, vient le défendre à la barre.

Son nom dans le dictionnaire

Si, en France, on le traite « *d'illuminé* », à l'étranger sa théorie sur la « pollution électrique » devient la base de recherches scientifiques. L'Organisation mondiale de la santé public en 1985 un rapport sur les rayonnements non ionisants et lance le même cri d'alarme que le « *paria* » niçois... qui figure dans le dictionnaire Quillet-Flammarion ! Quand il y découvre son nom, il ressent un coup au cœur. Son patronyme est suivi de sa date de naissance et d'un trait à côté : « *On attend ma mort...* », pense-t-il. Et, pourtant, l'inespéré se produit. Le 21 mai 1990, une lettre de la direction générale de la Santé lui annonce qu'il bénéficie d'une mesure d'amnistie du président Mitterrand. Une grâce prévue par l'article 14 de la loi du 20 juillet 1988, rarement accordée. L'an dernier, il avait envoyé une copie de son dossier et le livre qu'il a écrit à l'Elysée. M^e Pasquini, son avocat, lui avait conseillé de ne pas trop rêver. Aujourd'hui, le rêve est devenu réalité : « *J'ai reçu la bénédiction de "Dieu", dit-il, en employant le surnom du président de la République, mais je ne me réinscrirai au conseil de l'Ordre que le jour où ma théorie et ma thérapeutique seront reconnues officiellement.* » Têtu, le docteur ! ■

Catherine Cousin

Une façon simple de se connecter à la terre

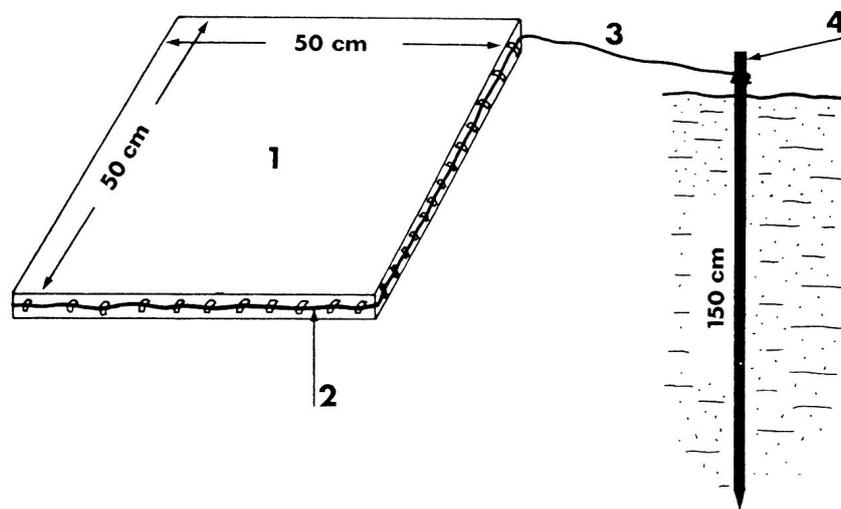
Nous sommes fait pour vivre à la surface du sol et au contact permanent avec la polarité négative du sol, l'air étant de polarité positive, ainsi, depuis des millénaires, il est conseillé de marcher pieds nus dans la rosée du matin pour s'harmoniser avec les forces de la nature, et pour bénéficier des énergies terrestres qui se diffusent au lever du Soleil, de nos jours, rares sont celles et ceux qui peuvent mettre en pratique cette thérapeutique ancestrale, il existe néanmoins une solution qui consistera à installer une planche magnétique composé de fil électrique, de bois aggloméré et de papier aluminium.

Pour ce faire, on se procurera une plaque de bois aggloméré de 50 x 50 cm, d'une épaisseur de 3 cm, que l'on enveloppera soigneusement avec du papier aluminium (1).

Ensuite, on dénudera 2 m du fil électrique et on entourera la tranche de la plaque de clous en U, que l'on fixera sur toute la tranche et que l'on raccordera à une bonne prise de terre avec du fil électrique gainé de 6 mm² (2, 3 et 4), une autre solution pourra aussi consister à se raccorder sur une canalisation d'eau, ou encore sur un radiateur (en vérifiant toutefois qu'ils soient bien reliés à la terre).

Deux minutes par jour d'exposition matin et soir sur cette plaque apporteront un réel bien-être et libèreront des tensions, ces deux minutes quotidiennes équivalant à une heure de marche dans la rosée, et ces séances quotidiennes réharmoniseront les échanges énergétiques de l'organisme en le déchargeant de l'électricité statique.

* Précautions d'emploi : la plaque ne devra pas être utilisée avant et pendant un orage, et on ne dépassera pas la durée d'exposition indiquée sous risque d'effet contraire.



1 : plaque de bois de 50 x 50 cm, épaisseur 3 cm, recouverte de papier aluminium.

2 : fil électrique de 6 mm² fixé sur la tranche de la planche avec des clous en U.

3 : raccordement du fil électrique à la prise de terre.

4 : la prise de terre (un pieu métallique de 150 cm enfoncé dans le sol), vérifier que la résistivité de la terre soit inférieure à 2 Ohms, et soit implantée en zone saine.

Une autre solution pourra consister à se relier sur une canalisation d'eau, ou encore sur un radiateur (en vérifiant qu'ils soient eux aussi bien reliés à la terre).

N-B : une autre solution pourra aussi consister à stationner pieds nus un quart d'heure tous les jours sur une plaque de zinc ou de cuivre, également reliée à la terre.

On pourra aussi se procurer un tapis de mise à la terre avec un câble reproduisant le phénomène naturel de décharge électrostatique du corps à travers le fil de terre du circuit électrique, ce qui permettra de rééquilibrer son potentiel avec celui de la terre et de réduire le stress électrique auquel on est soumis à proximité de matériels électriques et informatiques chez <https://lespiedsalaterre.org/produit/tapis-de-mise-a-la-terre/>